

COMMUNE DE BIERNÉ-LES-VILLAGES (53290)

Date de convocation : 02/09/2025

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie déléguée de Bierné, sous la présidence de Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, Maire de Bierné-les-Villages.

Etaient présents : Mmes BERTHELOT Nadège, CORNU Marie-Andrée, GONIN Muriel, LECOMTE Stéphanie, PORCHER Nathalie, TAUNAI Agnès, TRIBONDEAU Marie-Noëlle, MM. AUVRAY Kévin, BITBOL Alain, GELINEAU Jonathan, JOLY Jacky, MAHIER Dominique, MANCEAU André, REVELAUD Romain, THIBAUT Didier

Excusés : Mme FRADET-LE BOULC'H Candice (pouvoir à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle), MM. MAUSSION Paul, ROUSSEAU Vincent

Absente : Mme LEMESLE Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M. AUVRAY Kévin

OBJET : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION 2025 – BIERNÉ-LES-VILLAGES

Vu l'article L2122 du code Général des collectivités territoriales

Vu l'article L 47 du code des postes et télécommunications électroniques

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

Considérant que l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2025, selon le barème suivant :

✓ Commune déléguée d'Argenton-Notre-Dame

- Artères aériennes : $64.87 \text{ €} \times 5.282 \text{ km} = 342.64 \text{ €}$

- Artères en sous-sol : $48.65 \text{ €} \times 0.378 \text{ km} = 18.39 \text{ €}$

TOTAL 361.03 €

✓ Commune déléguée de Bierné

- Artères aériennes : $64.87 \text{ €} \times 22.519 \text{ km} = 1\,460.81 \text{ €}$

- Artères en sous-sol : $48.65 \text{ €} \times 7.666 \text{ km} = 372.95 \text{ €}$

TOTAL 1 833.76 €

✓ Commune déléguée de Saint-Laurent-des-Mortiers

- Artères aériennes : $64.87 \text{ €} \times 8.021 \text{ km} = 520.32 \text{ €}$

- Artères en sous-sol : $48.65 \text{ €} \times 1.712 \text{ km} = 83.29 \text{ €}$

- Emprise au sol : $32.44 \text{ €} \times 0.500 \text{ km} = 16.22 \text{ €}$

TOTAL 619.83 €

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 053-200084648-20250911-2025_09_11_01-DE

- ✓ Commune de Saint-Michel-de-Feins
- Artères aériennes : $64.87 \text{ €} \times 5.550 \text{ km} = 360.03 \text{ €}$
- Artères en sous-sol : $48.65 \text{ €} \times 0.600 \text{ km} = 29.19 \text{ €}$

TOTAL 389.22 €

TOTAL GENERAL	3 203.84 €
---------------	------------

Fait les jour, mois et an que dessus

Extrait certifié conforme

Le Maire

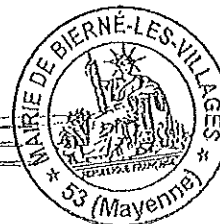
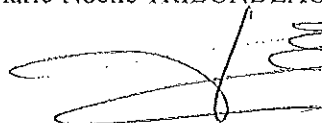
Marie-Noëlle TRIBONDEAU

Transmis à la Préfecture

Le 16 SEP. 2025

Certifié le

LE MAIRE 16 SEP. 2025



COMMUNE DE BIERNÉ-LES-VILLAGES (53290)

Date de convocation : 02/09/2025

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie déléguée de Bierné, sous la présidence de Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, Maire de Bierné-les-Villages.

Etaient présents : Mmes BERTHELOT Nadège, CORNU Marie-Andrée, GONIN Muriel, LECOMTE Stéphanie, PORCHER Nathalie, TAUNAIS Agnès, TRIBONDEAU Marie-Noëlle, MM. AUVRAY Kévin, BITBOL Alain, GELINEAU Jonathan, JOLY Jacky, MAHIER Dominique, MANCEAU André, REVELAUD Romain, THIBAUT Didier

Excusés : Mme FRADET-LE BOULC'H Candice (pouvoir à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle), MM. MAUSSION Paul, ROUSSEAU Vincent

Absente : Mme LEMESLE Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M. AUVRAY Kévin

OBJET : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (ENEDIS) 2025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer pour l'année 2025 le montant de la taxe d'occupation du domaine public pour ENEDIS. La redevance maximale proposée est de 241 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte, pour l'année 2025, la taxe proposée pour l'occupation du domaine public (ENEDIS) à un montant de 241 €

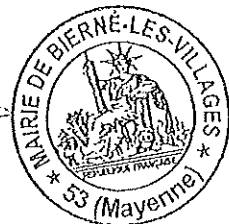
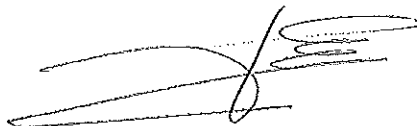
Fait les jour, mois et an que dessus

Extrait certifié conforme

Le Maire

Marie-Noëlle TRIBONDEAU

Transmis à la Préfecture
Le ...4...6...SEP...2025...
Certifié le
LE MAIRE 6 SEP. 2025



COMMUNE DE BIERNÉ-LES-VILLAGES (53290)

Date de convocation : 02/09/2025

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie déléguée de Bierné, sous la présidence de Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, Maire de Bierné-les-Villages.

Etaient présents : Mines BERTHELOT Nadège, CORNU Marie-Andrée, GONIN Muriel, LECOMTE Stéphanie, PORCHER Nathalie, TAUNAS Agnès, TRIBONDEAU Marie-Noëlle, MM. AUVRAY Kévin, BITBOL Alain, GELINEAU Jonathan, JOLY Jacky, MAHIER Dominique, MANCEAU André, REVELAUD Romain, THIBAUT Didier

Excusés : Mme FRADET-LE BOULCH Candice (pouvoir à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle), MM. MAUSSION Paul, ROUSSEAU Vincent

Absente : Mme LEMESLE Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M. AUVRAY Kévin

OBJET : DEMANDE DE FONDS COMMUNAUTAIRE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RURAL – APPROBATION DU PROJET « VOIRIE 2025 »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'enveloppe annuelle de 20 200 € attribuée au « Fonds d'Urgence Voirie » par la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier n'a pas été intégralement sollicitée l'année dernière. A ce titre, elle propose de solliciter le reliquat 2024 de 2 799 € et l'enveloppe annuelle 2025 de 20 200 € au titre des travaux de voirie urgents et nécessaires.

Les travaux ayant été classés prioritaires sur la commune au vu de l'état de dégradation avancé de ces routes sont situés :

- Bierné
 - o La Maison Neuve
 - o Le Buisson Rond
 - o La Retaudière
 - o La Reuillerie
 - o La Houdinière
 - o La Hadouillère
 - o Le Boisleau
 - o La Mancellière
- Saint-Laurent-des-Mortiers
 - o Route de Miré
- Saint-Michel-de-Feins
 - o Le Pâtis
 - o Robert
 - o La Haguenerie
 - o Rue de l'Eglise

L'obtention de cette enveloppe permet de remettre en état ces voies pour la circulation.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 54 385.99 € H.T., s'articule comme suit :

✓ Marché public JUGÉ TP	54 385.99 € HT
Total général	54 385.99 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural - Volet 2 "Voirie".

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de Bierné-les-Villages va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FCATR, à hauteur de 22 999 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

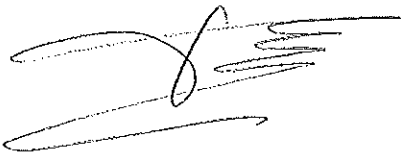
Nom du financeur	Montant
C.C.P.C.G.	22 999.00 €
Autofinancement	31 386.99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'opération "VOIRIE 2025", telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 54 385.99 € ;
- **STATUE** favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 999 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 2 du F.C.A.T.R. ;
- **APPROUVE** le règlement du FCATR ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- **DONNE** à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus
 Extrait certifié conforme
 Le Maire

Marie-Noëlle TRIBONDEAU





Transmis à la Préfecture
 Le 16 SEP. 2025
 Certifié le
 LE MAIRE

16 SEP. 2025

COMMUNE DE BIERNÉ-LES-VILLAGES (53290)

Date de convocation : 02/09/2025

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie déléguée de Bierné, sous la présidence de Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, Maire de Bierné-les-Villages.

Etaient présents : Mmes BERTHELOT Nadège, CORNU Marie-Andrée, GONIN Muriel, LECOMTE Stéphanie, PORCHER Nathalie, TAUNAI Agnès, TRIBONDEAU Marie-Noëlle, MM. AUVRAY Kévin, BITBOL Alain, GELINEAU Jonathan, JOLY Jacky, MAHIER Dominique, MANCEAU André, REVELAUD Romain, THIBAUT Didier

Excusés : Mme FRADET-LE BOULC'H Candice (pouvoir à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle), MM. MAUSSION Paul, ROUSSEAU Vincent

Absente : Mme LEMESLE Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M. AUVRAY Kévin

OBJET : EXTENSION ALSH BIERNÉ – MARCHÉ TRAVAUX – APPLICATION PÉNALITÉS

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions prévues au C.C.A.P. du marché de travaux de l'extension de l'ALSH de Bierné, des pénalités de retard vont être appliquées aux entreprises BELLOIR (lot 4) et MARCHAND (lot 7) en raison de retard dans l'exécution des travaux. Elles sont calculées de la façon suivante :

- Entreprise BELLOIR : 35 jours x 150 € = 5 250 €
- Entreprise MARCHAND : 10 jours x 150 € = 1 500 €

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les pièces contractuelles du marché, notamment le C.C.A.P.,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de l'application des pénalités de retard aux entreprises BELLOIR et MARCHAND

Fait les jour, mois et an que dessus

Extrait certifié conforme

Le Maire

Marie-Noëlle TRIBONDEAU

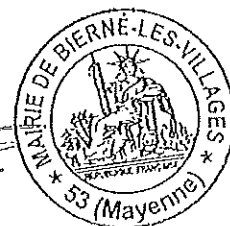
Transmis à la Préfecture

Le 16 SEP 2025

Certifié le

LE MAIRE

16 SEP 2025



COMMUNE DE BIERNÉ-LES-VILLAGES (53290)

Date de convocation : 02/09/2025

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie déléguée de Bierné, sous la présidence de Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, Maire de Bierné-les-Villages.

Etaient présents : Mmes BERTHELOT Nadège, CORNU Marie-Andrée, GONIN Muriel, LECOMTE Stéphanie, PORCHER Nathalie, TAUNAI Agnès, TRIBONDEAU Marie-Noëlle, MM. AUVRAY Kévin, BITBOL Alain, GELINEAU Jonathan, JOLY Jacky, MAHIER Dominique, MANCEAU André, REVELAUD Romain, THIBAUT Didier

Excusés : Mme FRADET-LE BOULC'H Candice (pouvoir à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle), MM. MAUSSION Paul, ROUSSEAU Vincent

Absente : Mme LEMESLE Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M. AUVRAY Kévin

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CAF) 2026-2030

La convention territoriale globale (CTG) qui lie la CAF et les collectivités du Pays de Château Gontier arrive à échéance au 31 Décembre 2025. Le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 doit être réalisé en fin d'année 2025.

La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales.

Elle vise à :

- ✧ Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs ;
- ✧ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires ;
- ✧ Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes ;
- ✧ Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles ;

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Un important travail a été réalisé en 2025 autour de la préparation de la Convention Territoriale Globale conjointement avec la démarche du renouvellement du projet social LE PEPS. Les thématiques de travail qui ont été retenues concernent les champs de :

- ✧ La Petite enfance
- ✧ L'enfance - jeunesse
- ✧ La parentalité
- ✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits

Le diagnostic a été réalisé en s'appuyant les données froides (ABS, données CAF, INSEE) et les données chaudes (recueil de la parole des habitants au travers d'outils (porteur de parole, micro-

trottoir, mur d'expression, questionnaire).

Des enjeux, des problématiques, des axes de travail sont ressortis dans les 4 thématiques :

- ✧ La petite enfance
 - Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
- ✧ L'enfance - la jeunesse
 - Communiquer auprès des familles et des jeunes sur l'offre existante sur le territoire
 - Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire
- ✧ La parentalité
 - Accompagner et soutenir la parentalité et les familles
 - Accompagner le parcours et le développement de l'enfant
- ✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits
 - Assurer la coordination de l'animation de la vie sociale et veiller la territorialisation des projets
 - Faciliter l'accès aux droits, aux services et à l'information au plus près des habitants du territoire

Des commissions thématiques, réunissant des acteurs locaux du Pays de Château-Gontier, les chargés de coopération CTG, l'agent de développement de la CAF travaillent depuis avril sur l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné sur le Pays de Château-Gontier durant la période contractuelle de la CTG.

Les communes peuvent également réaliser des fiches actions pour des projets relevant de leur compétence et valoriser ainsi des actions ou projets qui seront inscrits dans la CTG.

La CTG s'accompagne de modalités de financement via les bonus territoires versés aux gestionnaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus

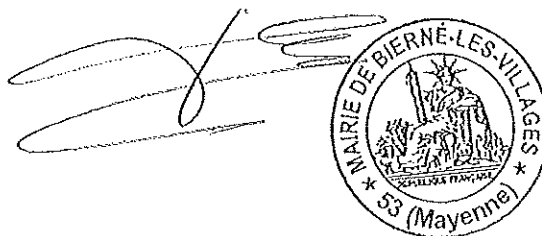
Extrait certifié conforme

Le Maire

Marie-Noëlle TRIBONDEAU

Transmis à la Préfecture
Le 16 SEP. 2025
Certifié le
LE MAIRE

16 SEP. 2025



COMMUNE DE BIERNÉ-LES-VILLAGES (53290)

Date de convocation : 02/09/2025

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie déléguée de Bierné, sous la présidence de Madame TRIBONDEAU Marie-Noëlle, Maire de Bierné-les-Villages.

Etaient présents : Mmes BERTHELOT Nadège, CORNU Marie-Andrée, GONIN Muriel, LECOMTE Stéphanie, PORCHER Nathalie, TAUNAIS Agnès, TRIBONDEAU Marie-Noëlle, MM. AUVRAY Kévin, BITBOL Alain, GELINEAU Jonathan, JOLY Jacky, MAHIER Dominique, MANCEAU André, REVELAUD Romain, THIBAUT Didier

Excusés : Mme FRADET-LE BOULC'H Candice (pouvoir à Mme TRIBONDEAU Marie-Noëlle), MM. MAUSSION Paul, ROUSSEAU Vincent

Absente : Mme LEMESLE Marie-Françoise

Secrétaire de séance : M. AUVRAY Kévin

OBJET : FINANCEMENT PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026 ECOLE PUBLIQUE MARCEL AYMÉ

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande de l'école publique Marcel Aymé relative au financement de leur projet pédagogique sur l'année scolaire 2025-2026.

Le thème de l'année étant « Voyage dans le temps », l'équipe pédagogique a prévu de faire visiter des sites historiques en Mayenne aux élèves selon les modalités suivantes :

- Classe découverte : 33 €/jour/enfant – suivant délibération du 27 février 2025
 - o Deux jours à Torcé-Viviers-en-Charnie pour les élèves de CM1-CM2
 - o Soit pour 17 enfants : 1 122 €
 - Le financement de 5 jours aurait été de 2 805 €
- Voyage scolaire : 14 €/enfant – suivant délibération du 28 novembre 2024
 - o Une deuxième sortie pour les élèves de CM1-CM2
 - o Une sortie pour les élèves des autres classes
 - o Soit pour 67 enfants : 938 €
- Demande complémentaire : 36 €/enfant pour que tous les enfants fassent deux sorties
 - o Soit pour 50 enfants : 1 800 €
 - o Soit un total de 3 860 €
 - o Soit une différence nette de 117 € avec le financement de la classe découverte et du voyage scolaire uniquement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

VOTE les crédits scolaires complémentaires demandés à hauteur de 1 800 €

Fait les jour, mois et an que dessus

Extrait certifié conforme

Le Maire

Marie-Noëlle TRIBONDEAU

Transmis à la Préfecture
Le 16 SEP. 2025
Certifié le
LE MAIRE 16 SEP. 2025

